

Samedi 13 Octobre 2018

Concours de pêche à la mouche

Sélectif de la coupe de France des Clubs

Comité Régional Auvergne Rhône Alpes



Réservoir de Banson

63740 Gelles



Introduction :

Ce livret a pour but de fournir les éléments nécessaires à l'ensemble des pêcheurs qui participeront à cette manche sélective pour le secteur Auvergne.

Organisation :

-Cette manche aura lieu le samedi 13 octobre 2018 sur le réservoir de Banson à partir de 7h30.

-Le règlement applicable durant la compétition sera conforme aux règlements 2018 pour les compétitions réservoir

-Au vue de la topographie du lac, ce sélectif ne pourra accueillir qu'un nombre limité d'équipe (10), une autre manche qualificative devra etre organisé.

-Pour éviter toute difficulté de gestion, il est demandé aux équipes souhaitant participer à ce sélectif de confirmer leur présence par l'envoi du bulletin de participation avant le 15 septembre 2018

Tarifs :

Le tarif pour la journée et fixé à 40€ par pêcheur soit 120€ pour une équipe.

A régler impérativement avec l'envoi du bulletin de participation.

Déroulement de la compétition :

Horaires	Détails
7H30	Accueil des compétiteurs
	Café et viennoiserie
7h50	Tirage au sort et Briefing
8h15/8h50	Manche 1
9h00/9h35	Manche 2
9h45/10h20	Manche 3
10h30/11h05	Manche 4
11h15/11h50	Manche 5
12h00	Repas champêtre
13h45/14h20	Manche 6
14h30/15h05	Manche 7
15h10/15h45	Manche 8
15h55/16h30	Manche 9
17h30	Remise des prix /Verre de l'amitié

Au cours de la compétition :

La compéitions se déroulera en 9 manches de 35 minutes avec un pause de 10 minutes pour permettre la rotation des équipes.

Le respect des horaires sera important pour la bonne tenue de la journée.

La compétition se fera par équipe de 3 avec deux pêcheurs en action de pêche. Le 3eme contrôlant l'équipe +2. Dans les faits le pêcheur de l'équipe 1 contrôlera l'équipe 3. Celui de l'équipe 2, l'équipe 4, etc...

Chaque équipe recevra un kit comprenant les feuilles de marques ainsi qu'une goulotte. Chaque équipe devra revenir à la fin de la 5eme et de la 9eme manche avec ces éléments. Pour rappel il sera important de ramener rapidement les feuilles de marques pour permettre la mise en route des résultats.

Présentation du lac de Banson

Situé à 876m d'altitude entre Puy de Dôme et Sancy à 2km du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et à 30 km de Clermont Ferrand, l'étang de Banon accueille tous les amoureux de la pêche à la mouche respectueux de la nature et des poissons. Ce lac de moyenne montagne d'une superficie de 2,3 ha et de 6m de profondeur est alimenté par deux ruisseaux de montagne aux eaux claires.

La pêche se pratique du bord, l'intégralité du lac est accessible. Le lac se situe dans l'environnement calme et serein de la montagne auvergnate.

Avec 1 ha de verdure et d'espace de détente autour du lac, l'étang de Banon est le lieu idéal pour la pêche notamment en sèche. Attention la volonté de maintenir un cadre le plus naturel possible conduit à la présence de poste ou les dégagements sont restreints. La pêche se retrouve donc assez technique.

Accès



En provenance de Clermont-Ferrand

Direction Rochefort-Montagne N2089. Au hameau de Massages tournez direction Saint Pierre Roche puis direction Gelés, Monge par la D80. A Monge prendre sur la gauche direction Banson. A village de Banson, au niveau du calvaire prendre le chemin à gauche face au calvaire.

En provenance de Tulle ou Limoges

A89 sortie Saint Julien Puy Lavèze n°25 : Prendre direction Rochefort Montagne par la D2089, puis au hameau de massages prendre direction Saint pierre Roche puis juste à la sortie Massages-centre puis Monges par la D80. A Monges prendre sur la gauche direction Banson. A village de Banson, au niveau du calvaire prendre le chemin à gauche face au calvaire.

En provenance de Vichy, Montluçon ou Paris

A89 sortie Bromont Lamothe n°26 : Prendre direction Pontgibaud, puis prendre la D986 direction La Miouze. Puis après La Miouze prendre la D80 direction Monges. A Monges prendre sur la gauche direction Banson. A village de Banson, au niveau du calvaire prendre le chemin à gauche face au calvaire

Site internet : <http://www.peche-banson.com/>

-----à découper-----

Bulletin de participation

Date limite d'inscription 15 Septembre 2018

Nom de l'équipe :

Club :

N°	Nom du pêcheur	Numéro de licence
1		
2		
3		

A renvoyer accompagné du règlement (chèque libellé à l'ordre du GPS Auvergne Passion Mouche)

À l'adresse suivante :

Mr CORRE Stéphane
73 avenues jeans Jaurès
63540 Romagnat